

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Claude ORTOLLAND, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Anne DALESSIO, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Nicole JOULIA, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI  
M. Pierre BARUZZI à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET  
M. Thierry GALIFOT à M. Karim DALIBEY  
M. Jérôme LOOSDREGT à Mme Stéphanie MENGOLLI  
M. Robert COUPLAIX à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 15 mars 2019	Vendredi 15 mars 2019	Mardi 26 mars 2019

**3– Affectation des résultats du budget général et du budget annexe – Exercice 2018**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats.

<b>BUDGET COMMUNE</b>	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 à l'investissement 2019 (sans les R.A.R.) au c.1068 RI	<b>1 536 317,91 €</b>
	Affectation du déficit d'investissement N-1 au c.001 DI	<b>1 536 317,91 €</b>
	Maintien dans la section de fonctionnement 2019 au c.002 RF	<b>3 503 686,89 €</b>

<b>BELLEDONNE</b>	Résultat d'investissement à reporter en 2019 au c. 001 DI	<b>48 670,99 €</b>
	Maintien dans la section de fonctionnement 2019	0 €

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

  
